

# REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

## ACCES , INSCRIPTION ET PRET

L'entrée et la consultation sont libres et gratuites.

L'emprunt des documents est gratuit pour les Mériellois et pour toute personne travaillant ou étant scolarisée à Mériel. Une cotisation annuelle de 15 euros est demandée pour les non Mériellois ne faisant pas partie de la CCVOI.

(Communauté de Commune de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes)

Pour s'inscrire, il faut présenter :

- Une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport...)
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, EDF/GDF, téléphone...)
- Une autorisation signée des parents pour les mineurs

## CONDITIONS DE PRET

La carte nominative permet d'emprunter : 4 livres et 2 revues pour une durée de 3 semaines. Une prolongation pourra être accordée si les documents n'ont pas été réservés.

Le lecteur est responsable des documents qu'il emprunte. En conséquence : soit il remplace les documents perdus ou détériorés, soit il dédommage la bibliothèque de la somme correspondante au prix d'achat. A l'exclusion de faire respecter la réglementation relative à la protection des mineurs, les bibliothécaires n'exercent pas de contrôle sur la consultation, la lecture sur place ou l'emprunt des documents.

## LES CONSIGNES

La bibliothèque, lieu d'échanges et de rencontres, doit rester conviviale pour tous les publics.

Chacun est tenu d'adopter un comportement calme et respectueux des autres.

Il est demandé de ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux. De ne pas faire entrer d'animaux, d'éteindre les baladeurs et les téléphones portables, de laisser à l'extérieur les rollers, les trottinettes et planches à roulettes.

Tout usager de la bibliothèque s'engage à se conformer au présent règlement.